FACTURE N° SEV / Villa /2

Monsieur

ZOBI ZOBEL

SEVE INVESTISSEMENT

Périod février 2023 Bien CI-ABJ-ANYA-EBI-VILLA-1

Désignation	Montant loyer
Loyer-Période 01 / 02 / au 28 / 02 / 2023	20000 F

NB: Le loyer est dû avant le 10 de chaque mois entamé, dans les cas contraire une pénalité de 10% (Dix pour cent) vous sera

résumé

Période

février 2023

A payer avant

10 / 02 / 2023

Montant du loyer :

février 2023

Fait à Abidjan,

N'GOUAN GEREMI

FACTURE N° SEV / Mag /2

Monsieur

ZOBI ZOBEL

SEVE INVESTISSEMENT

Périod février 2023 Bien CI-ABJ-YOPO-ASSA-MAG-1

Désignation	Montant loyer
Loyer-Période 01 / 02 / au 28 / 02 / 2023	65000 F

NB: Le loyer est dû avant le 10 de chaque mois entamé, dans les cas contraire une pénalité de 10% (Dix pour cent) vous sera

résumé

Période ¹⁶

février 2023

A payer avant

10 / 02 / 2023

Montant du loyer :

février 2023

Fait à Abidjan,

N'GOUAN GEREMI